



innocence en danger
66, avenue des Champs-Élysées
75008 Paris
contact@innocenceendanger.org
www.innocenceendanger.org

Courrier à l'attention du Procureur de la République:

**Monsieur le Procureur de la République
Tribunal judiciaire de Saint-Etienne
Place du Palais de Justice
42022 Saint Etienne**

Paris le 25 Janvier 2024

Par LRAR

Dossier: Poupées sexuelles

Monsieur le Procureur de la République,

En ma qualité de Présidente de l'association INNOCENCE EN DANGER, dont l'objet statutaire vise la protection et la défense de l'enfant victime de toute forme de violence, il m'appartient de vous signaler une situation préoccupante qui a été portée à ma connaissance dans le cadre de notre permanence juridique.

Il nous a été signalé des événements graves permettant de craindre pour la sécurité de nombreux enfants, et ce à l'échelle de la France entière.

Il nous a ainsi été rapporté par un député européen, Monsieur Jean-Lin Lacapelle, que le groupe Casino, via le site internet « CDiscount » qui est l'une de ses filiales, commercialisait des « poupées gonflables réalistes de sexe suceuse » à l'effigie d'enfants (pièce jointe 1). En effet, lesdites poupées sexuelles arborent dangereusement la taille et le visage d'enfants, banalisant et incitant même ainsi des comportements pédophiles.

Il est important de rappeler que grâce aux efforts du même député, la plateforme en ligne « CDiscount », mais également « Amazon France » (pièce jointe 2), avait déjà été contrainte de retirer du marché le même type de produits obscènes en 2020.

Pourtant, il apparaît aujourd'hui, que les mêmes acteurs déjà mis en cause proposent de nouveau ces produits, mettant même en avant des réductions ou des possibilités de paiements en 4 fois... Des mesures doivent donc être prises le plus rapidement possible afin de retirer du commerce ce type d'objet et d'interdire toute remise sur le marché.

Il appartient à votre parquet de faire toute la lumière sur les faits dénoncés par la présente, en application des dispositions des articles 40 et 40-1 du Code de procédure pénale.

Je vous remercie de toute l'attention portée aux termes du présent signalement et des diligences accomplies pour la protection de l'intégrité physique et psychologique ainsi que la reconnaissance du statut et du caractère dangereux de ces objets à connotations sexuelles.

Je vous remercie également de bien vouloir m'aviser des poursuites ou des mesures décidées dans le cas d'espèce, conformément aux dispositions de l'article 40-2 du Code de procédure pénale.

Je vous prie de croire, Monsieur le Procureur de la République, à l'assurance de mes sentiments respectueux.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Hodayra Sellier', with a horizontal line drawn through it.

Hodayra SELLIER

Présidente et Fondatrice

Association Innocence en Danger

Pièces jointes:

1. Compte X de Monsieur Jean-Lin LACAPELLE, 22 Janvier 2024
2. Article de presse, 18 Août 2020